

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES BŒUFS
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner un prestataire pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin des Bœufs avec pour objectifs :

- la création d'une voie nouvelle maillant Chemin des Bœufs / Tamaris ;
- la requalification du Chemin des Bœufs par l'élargissement de la voie permettant une circulation à double sens facilitée ;
- la fluidité de la circulation dans un objectif de confort et de sécurité pour les usagers ;
- la sécurisation de la circulation des piétons ;
- la sécurisation du stationnement des véhicules ;
- l'aménagement d'un quai de bus.

La Commission MAPA, réunie en date du 18.11.2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise : SATR- 13541 GARDANNE, pour un montant total de 797 139.44€ HT.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer le marché de travaux intitulé « travaux d'aménagement du chemin des Bœufs » avec l'entreprise retenue ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter le marché public avec l'entreprise SATR

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget d'investissement

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE PREMIER ADJOINT
JEAN-MARC LEONETTI